

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 août 2019

ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 2135)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CD359

présenté par

M. Pupponi, M. Acquaviva, M. Castellani, M. Colombani, Mme Dubié, M. El Guerrab,
M. François-Michel Lambert, M. Molac, M. Pancher, Mme Pinel et M. Philippe Vigier

ARTICLE 1ER A

I. – À l’alinéa 4, après le mot :

« quotidien »,

insérer les mots :

« , en priorité dans les quartiers de la politique de la ville ».

II. – Compléter le même alinéa par les mots :

« en donnant la priorité au désenclavement des quartiers de la politique de la ville ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement entend préciser que priorité doit être donnée aux quartiers de la politique de la ville.

Ces territoires restent aujourd’hui largement déficitaires en termes d’infrastructures et d’accès à la mobilité alors que leurs populations sont déjà marginalisées socialement et économiquement. Le recours à une mobilité efficiente à destination de ces territoires est une urgence aux fins de résorber le phénomène de ghettoïsation dont les habitants de ces quartiers sont, hélas, victimes.